

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC**

**DÉBAT NATIONAL UNIVERSITÉ EMPLOI**

**AUDITION DU SNPDEN**

**Mardi 13 juin 2006**

Structure auditionnée : SNPDEN

M. GUITTET, Secrétaire général

M. TOURNIER

M. LAFAY

***La séance est ouverte à 9 h 07 sous la présidence de M. Hetzel.***

**M. HETZEL, Président.**- Merci d'avoir répondu à notre invitation. L'objectif est, dans un premier temps, de connaître votre point de vue sur cette thématique « *Université-Emploi* ». Ensuite, nous aurons un échange avec vous sur un certain nombre de points précis.

Nous souhaiterions, particulièrement dans cet échange, que le SNPDEN puisse nous donner votre opinion, par exemple, sur cette thématique de l'orientation.

Quand on regarde spécifiquement ce qui se passe en collège et en lycée, on note une incidence sur le post-bac. Par conséquent, dans beaucoup de nos auditions, il est apparu que les questions, notamment d'orientation, ne sont pas exclusivement à traiter en post-bac mais sans doute en amont et laissent présager -c'est simplement une analyse, pour le moment partielle- d'un manque sur le volet lycée quant aux questions liées à l'orientation.

Aussi, votre sentiment en tant que Syndicat des chefs d'établissement nous intéresse réellement.

Par ailleurs, nous souhaiterions aborder votre vision de l'articulation entre deux filières courtes du post-bac, en l'occurrence entre le BTS et l'IUT. Cet aspect est assez stratégique car, évidemment, on peut considérer que l'on a un vivier stable. Comment donc construire cette articulation ?

Une question un peu subsidiaire sur laquelle nous aurons, je l'espère, l'occasion de revenir : que pensez-vous d'un dispositif de réorientation, éventuellement, en cours d'année ? Une année universitaire comporte deux semestres ; aussi sommes-nous en train de nous pencher sur d'éventuels dispositifs de réorientation à l'issue du premier semestre, peut-être en direction des STS. S'agit-il de sujets sur lesquels vous vous êtes penchés ? Quel est votre point de vue ? Quelles seraient vos propositions ?

**M. GUITTET.**- J'aborderai l'ensemble de ces questions au cours de mon intervention et j'insisterai sur les principales.

Le SNPDEN est le Syndicat National des Personnels de Direction de l'Education Nationale. Nous sommes membres de l'UNSA Education et de l'UNSA. Nous sommes la principale organisation représentative des personnels de Direction, (69 % d'entre eux aux dernières élections professionnelles), ce qui est assez rare en France ; nous syndiquons plus d'un personnel de Direction sur deux, à savoir proviseurs, principaux et adjoints.

Il est intéressant de savoir que nous couvrons tout le champ depuis le début du collège jusqu'au post-bac ainsi que l'apprentissage et la formation continue.

**M. HETZEL, Président.**- Notamment avec les GRETA.

**M. GUITTET.**- En effet, mais également avec les CFA publics qui interviennent dans des domaines liés au post-bac, même sur l'expertise comptable, qui concerne tous les nouveaux diplômés comptables.

Je présente les personnes qui m'accompagnent :

Philippe Tournier, qui est déjà venu dans le cadre de la délégation de l'UNSA, est proviseur au lycée Guy Mollet d'Arras. Il est également Secrétaire général adjoint du SNPDEN.

Jean-Claude Lafay est responsable de la Commission Education Pédagogie et proviseur au lycée St-Louis à Paris qui n'accueille que des classes post-bac. Il siège également dans la Commission de suivi des post-bac.

Il pourra intervenir si nous abordons la convergence des systèmes car, au-delà de l'orientation et de la place des filières, les classes préparatoires comme les STS sont au cœur de cette convergence.

Moi-même, je suis Secrétaire général du SNPDEN et proviseur à l' ENC Bessières, établissement qui n'accueille que des post-bac, essentiellement des STS et des classes préparatoires.

Je suis Président ordonnateur d'un GRETA et directeur d'un CFA public.

Comme je l'indiquais, nous couvrons un champ relativement large.

Nous nous situons dans l'objectif qui nous paraît pertinent de 50 % de qualifications au niveau de l'Enseignement supérieur, lequel figurait dans l'annexe de la loi Fillon. Même si cette annexe a été recalée par le Conseil constitutionnel, nous sommes toujours dans ce projet qui nous paraît adapté aujourd'hui et en progrès quant aux résultats actuels.

Par ailleurs, au niveau éducatif, nous avons soutenu la mise en place d'un socle commun de connaissances dès le collège, autour des sept compétences fixées par le haut Conseil de l'Education et de l'Ecole, qui ressemblent à celles fixées par le Conseil de l'Union européenne Education-Jeunesse-Culture réuni à Bruxelles.

Les principes énoncés vont dans le bon sens même s'il reste beaucoup à mettre en œuvre (les attentes, les exigences à chacun des paliers, la formation initiale et continue des enseignants).

C'est un sujet fondamental car c'est une exigence pour l'éducation nationale à la sortie du collège. Cela devrait être associé à une orientation qui ne soit plus subie et qui trop souvent assimile les formations professionnelles à l'échec scolaire: à la sortie du collège, on est « orienté » (on emploie encore ce terme) vers les formations de lycée professionnel.

Nous pensons également qu'il faudrait faire évoluer la seconde, pour qu'elle soit véritablement indéterminée, avec deux voies, l'une vers l'enseignement général et technologique, et l'autre professionnelle, plus indéterminée qu'à l'heure actuelle par grands champs professionnels. Les BTS vont évoluer de fait dans les années à venir puisque la loi Fillon impose à cette filière de recevoir toutes les mentions « *très bien* » et « *bien* » des bacs professionnels.

Les BTS jusqu'ici ont mieux respecté leurs engagements que les IUT. Ils ont toujours accueilli des élèves de l'Enseignement technologique. On peut évaluer à au moins deux tiers les élèves de STS issus des sections de l'Enseignement technologique STG, ancien STT ou STI.

Cette analyse mérite votre attention car les engagements des établissements du second degré sont, en général, s'il y a une vraie volonté politique et d'Etat, respectés de manière plus importante que ceux d'autres secteurs de l'enseignement supérieur.

Les IUT n'ont donc pas tout à fait répondu à leur vocation initiale.

Il y a urgence à une convergence des classes post baccalauréat avec l'université dans la reconnaissance du LMD. Pour les STS, il faudra modifier pour cela le décret du 9 mai 1995 qui les organise.

Cette reconnaissance nécessitera une réflexion importante car il faudra de manière concomitante afficher que les élèves sont bien engagés dans une formation susceptible de leur ouvrir la voie vers une poursuite d'études, c'est-à-dire la licence professionnelle, tout en continuant d'afficher que le niveau de qualification professionnelle validé par un diplôme de BTS n'est pas une qualification intermédiaire.

Il est fondamental de l'indiquer car cela permettra de les positionner dans le cadre européen en fonction, non pas des ECTS mais des ECVET, donc de la qualification des enseignements techniques.

En effet, le BTS proposé dans le registre de qualification pourrait être offert au niveau 6 sur les huit niveaux que compte l'échelle des qualifications professionnelles, donc au même niveau que la licence professionnelle.

C'est pourquoi, il faut être clair (nous avons engagé ce débat avec l'Association française de l'Enseignement technique) sur le positionnement des STS dans le système général.

Cette cohérence permettra de bien distinguer la qualification professionnelle et le niveau académique. Elle tient compte de ce que sont les licences professionnelles par nature composite, car elles accueillent en même temps des élèves issus des DUT et BTS et des étudiants issus du L2 de l'université.

Pour les uns, cela correspond à une formation plus professionnalisante et pour les autres souvent à un choix de suivre une formation à un niveau d'études générales plus important.

C'est primordial, car distinguer ces deux aspects permettrait d'éviter de réclamer que le BTS soit de niveau L3 comme certains l'ont fait ou comme les IUT l'ont souhaité, à savoir que l'on donne une année supplémentaire aux IUT pour être reconnus L3. Il n'y a aucune raison de ne pas maintenir les BTS et les IUT à un niveau de qualification intermédiaire.

Jean-Claude Lafay abordera les questions de la convergence des CPGE et la manière de les traiter.

Certes ils coûtent plus chers que les formations de l'université. Mais Jean-Claude Lafay saura vous dire l'intérêt de ces formations, leur démocratisation déjà renforcée par le mode de recrutement, et qui peut encore être accélérée en permettant aux meilleurs élèves de chacun des lycées -c'est une question posée- d'accéder à ces formations.

Il vous dira, à partir d'exemples qu'il a lui-même vécus, tout l'intérêt de développer des internats favorisant cette démocratisation, l'importance de la mixité des recrutements et peut-être aussi l'évolution que doivent vivre ces classes préparatoires face aux attentes dont elles sont l'objet.

Ce modèle des classes préparatoires ne doit pas être remis en cause. Nous sommes toujours dans l'attente d'un texte affichant leur intégration dans le LMD. Le blocage, je crois, vient de la Conférence des Présidents d'Université qui s'est engagée dans un « *combat* » un peu étonnant avec les classes préparatoires.

L'orientation au sein du lycée est très insuffisante : la perspective reste pour la plupart des élèves le bac et beaucoup ne se projettent pas dans l'après bac. M. Tournier l'avait dit lors de l'entrevue avec l'UNSA : les jeunes ont beaucoup de difficultés à se projeter dans un métier.

Les seuls lieux forts d'informations -on le sait- dans les établissements scolaires, ce sont les salons. Les conseillers d'orientation psychologues sont

malheureusement trop éloignés de l'établissement pour accomplir tout le travail nécessaire. De plus, leurs priorités d'interventions ne sont jamais très bien fixées, tant en collège qu'au lycée.

La rapidité des évolutions des métiers et des formations nécessiterait pour eux-mêmes une formation continue importante. Cela vaut également pour la formation des professeurs et des professeurs principaux.

Il faut mieux fixer les priorités au lycée et certainement renforcer les services d'orientation au lycée et surtout à l'université où ils deviennent complètement déliquescents. C'est catastrophique quand on connaît l'intérêt des possibles réorientations des jeunes après l'université.

On peut dire aussi, à propos des difficultés d'orientation, que le LMD n'a pas forcément renforcé la lisibilité des formations. Au contraire, de l'affichage initial quant au cadre européen à une lecture plus facile, aujourd'hui la complexité s'est encore renforcée.

Ceci ne favorise pas le travail des conseillers d'orientation dont la méconnaissance très forte en matière d'apprentissage et de formation, éléments très importants, doit être soulignée. Les jeunes sont donc assez mal informés.

Le portail unique d'informations constitue un progrès. Il permettra de mieux mutualiser les services documentaires et les expertises. Il faut réfléchir au-delà, au niveau de l'information, d'abord à ce que pourrait être un service public d'information, y compris en lien avec les collectivités territoriales et, en particulier, les régions. Ces dernières sont forcément très investies dans le domaine de l'orientation puisqu'elles traitent du schéma prévisionnel des formations, initiale, par apprentissage et continue. Leur rôle doit donc être précisé dans l'ensemble de l'orientation.

L'orientation ne doit pas se limiter aux formations initiales pour les jeunes qui sortent des établissements scolaires, mais porter sur les possibilités offertes par la formation tout au long de la vie.

Cette méconnaissance des modes de formation, par ceux qui sont reconnus par les élèves comme des prescripteurs, et cette ignorance de ce que pourraient être les bilans de compétences et de ce qu'est la validation des acquis de l'expérience nombre d'éléments qui pourraient permettre à des jeunes de construire des parcours et de se réorienter, sont très préjudiciables.

Il y a intérêt à renforcer la lisibilité de tous ces parcours, des diplômes et peut-être même des certifications professionnelles à venir. En effet, tout cela apparaît de manière trop confuse aux jeunes qui se trouvent dans les établissements scolaires ou qui en sortent.

Concernant les expériences de retour vers les STS, cela existe déjà en formation continue et même en formation initiale. Je ne prends pas souvent l'exemple de mon établissement mais je recrute une partie non négligeable d'élèves, en dehors des sections technologiques, et des bacs généraux de retour de l'université.

Les résultats sont positifs y compris en formation initiale. Cela peut valoir pour la formation par apprentissage mais aussi pour la formation continue sur des contrats de professionnalisation.

Je le fais avec des branches comme le secteur bancaire, pour des élèves qui reviennent de l'université, remis dans un champ de parcours diplômant en deux ans en contrat de professionnalisation.

Il est important de renforcer tous les partenariats à tous les niveaux. Ils sont insuffisants. Que soient entretenues des relations entre les GRETA, les CFA publics, l'université, les centres de formations d'université, les CFA des universités et des établissements scolaires est essentiel.

Malheureusement, c'est souvent possible en formation continue et par apprentissage mais de moins en moins en formation initiale. Pendant longtemps, on a voulu impliquer les lycées dans les licences professionnelles comme étant des plates-formes possibles et par un travail en commun. Le financement de la formation initiale empêche pour l'essentiel maintenant ces partenariats.

C'est très regrettable.

Ce partenariat entre les universités et les lycées, comme leur convergence, sont essentiels pour l'ensemble de l'enseignement supérieur.

**M. LAFAY.**- Avant de venir sur la convergence avec les CPGE, je voudrais que l'on précise en matière d'orientation en particulier, l'importance du point de contact entre les niveaux Terminale et Enseignement supérieur. Il n'est pas homogène. On parle des bacheliers de manière générale et en réalité, leurs profils sont souvent très différents. On parle de l'objectif de 50 % de diplômés de l'Enseignement supérieur sans se référer à l'existence de différents bacheliers et, si on ne le fait pas, selon moi, on fait comme les étudiants qui se trompent d'orientation : on s'engage dans de mauvaises filières.

Le pourcentage de bacheliers par rapport à une génération était de 61,5 % en 2004. Il est obtenu par 32 % concernant les bacheliers généraux et 17,7 % les bacheliers techniques. Si on additionne les deux, on arrive péniblement aux 50 % de bacheliers normalement programmés pour poursuivre des études supérieures. Les bacheliers professionnels ont aussi apporté leur contribution majeure à l'augmentation du nombre de titulaires du baccalauréat. Ils sont accueillis dans les sections de techniciens supérieurs.

C'est dire à la fois que la tâche n'est pas facile mais aussi que ces flux ne sont pas équivalents. L'un des enjeux de la professionnalisation de l'Enseignement supérieur est là. Professionnaliser peut vouloir dire que des bacheliers ayant bénéficié d'une formation générale rentrent dans une formation professionnalisante - c'est vrai pour les CPGE - mais cela signifie aussi permettre à ceux qui sont dans une formation déjà un peu professionnalisée d'aller plus loin dans l'Enseignement supérieur. Ce sont des parcours qui peuvent se rejoindre parfois mais ce n'est pas le cas général.

Si nous revenons sur les filières d'accueil d'Enseignement supérieur, on voit que les STS actuellement fournissent une contribution importante à la poursuite d'études pour les étudiants déjà dans les filières professionnalisantes. Dans les STS, deux tiers des élèves sont des bacheliers technologiques et 15 % sont des bacheliers professionnels.

Dans les IUT, la proportion est presque inversée : celle des bacheliers généraux atteint presque 65 % alors que celle des bacheliers technologiques atteint 34 %. Les bacheliers professionnels sont peu nombreux : 1,6 % - alors qu'à l'université, dans les filières générales, 3,1 % des étudiants sont des bacheliers professionnels : proportionnellement, ils sont plus nombreux dans les universités

que dans les IUT ; les bacheliers technologiques dans les filières générales d'université représentent 13,5%, d'où une question sérieuse sur ce qui peut apparaître comme une anomalie.

Je ne crois pas que les IUT « corrigent le tir ». Et même, avec le LMD, ils se sont lancés dans la direction inverse. C'est tout juste s'ils ne voulaient pas avoir un niveau licence et suivre le cursus en trois ans. Je pense que c'est dangereux pour les objectifs poursuivis mais je ne vois aucune possibilité de corriger facilement la situation.

Là où l'erreur peut être réparée, car ce sont des filières pilotées, c'est sur les STS. Peut-on accueillir plus de bacheliers technologiques dans ces filières et comment ?

Indépendamment, il faut s'interroger sur l'image que peuvent avoir ces bacheliers technologiques qui actuellement vont à l'université, soit parce qu'ils le veulent, parce que « c'est l'Université », soit parce qu'ils souhaitent poursuivre dans les filières générales qui les intéressent. Ils ont envie de faire de la psychologie, de l'histoire et de la culture générale ; ils vont à l'université car ce cadre de vie leur convient, à savoir que le choix entre l'université et les filières sélectives post-bac des lycées correspond parfois à une organisation de vie. En effet, quand on est dans une section de techniciens supérieurs on ne peut avoir un petit boulot. C'est pratiquement impossible ou on échoue. L'université, compte tenu de ses horaires, le permet.

C'est un mauvais choix car ces bacheliers technologiques ont beaucoup de mal à réussir en université et les bacheliers professionnels encore plus.

Pour que cela puisse se corriger que faut-il mettre en œuvre ? Il faut créer de la convergence. Nous en avons parlé. Il faut que les STS apparaissent dans le schéma d'Enseignement supérieur comme se situant presque dans une perspective identique de culture générale ou de poursuite d'études que l'IUT, même si c'est faux. Il faut au moins que l'intégration dans le LMD soit achevée, mais elle ne l'est pas. Cela signifie qu'un technicien supérieur ait une perspective raisonnable s'il souhaite poursuivre en licence professionnelle à partir de ses acquis du diplôme.

Tant qu'il n'y a pas intégration, les 120 ECTS de brevet de technicien supérieur et les mêmes obtenus dans une filière générale en université n'ont pas la même valeur.

Nous avons parlé de l'équivalence en termes de certification professionnelle entre le brevet de technicien supérieur et la licence professionnelle.

Si les étudiants n'ont pas ces messages, cela conduit à perpétuer la situation actuelle. Il y aura dans l'université des étudiants par défaut qui n'auront pas été accueillis dans la filière qui leur convient, c'est-à-dire technologique et professionnelle. Tous les chiffres communiqués sur la réussite des étudiants et le taux de perte dans l'Enseignement supérieur sont faussés par cette discordance entre la préparation des bacheliers technologiques et ce qui leur est donné en Enseignement supérieur. Il faut comprendre pourquoi la convergence est importante, mais comment l'obtient-on ?

Je crois que l'Enseignement supérieur actuellement ne peut pas offrir de vision claire de l'orientation aux bacheliers parce que chaque filière, et parfois chaque établissement, se positionnent en termes de concurrence et, quand il vous faut choisir entre trois produits, vous réfléchissez mais entre 50, vous prenez celui qui vous tombe sous la main et parfois vous vous trompez lourdement.

C'est la situation des bacheliers aujourd'hui. L'université même ne veut rien dire pour eux. Ils voient arriver des offres étiquetées en termes de spécialité. Par exemple, ils se disent que la psychologie, les mathématiques ou la comptabilité sont intéressants. Ils ne voient pas l'université en tant que telle. Ils voient arriver une offre, que ce soit celle de l'université ou d'autres ; nous voyons des étudiants choisir des écoles spécialisées post-bac que personne ne connaît dans le lycée : ni le proviseur, ni le conseiller d'orientation, ni le professeur principal. Ils ont une brochure qui les a accrochés. Il est difficile de faire de l'orientation dans ce système.

La tâche des conseillers psychologues n'est pas facile. L'offre est dispersée et non hiérarchisée en particulier parce que notre Enseignement supérieur n'a pas atteint la convergence. Le LMD n'a pas accru l'offre mais l'a disséminée. C'est notre impression et celle de nos élèves.

La solution pour en sortir pourrait être de dire : l'université intègre tout.

La CPU proposait il y a un an d'intégrer les classes préparatoires. Elle ne parlait pas de le faire pour les STS ou pas complètement. C'est pourtant le public le plus large et le plus intéressant du point de vue démocratisation et élévation du niveau de qualification.

Vous savez mieux que moi que le coût d'une année d'études en classe préparatoire est le double d'une année d'études en moyenne en filière universitaire. Je ne suis pas sûr que le coût sur une année d'études soit un critère toujours pertinent. Le coût devrait être mesuré en principe sur l'ensemble de la formation qui conduit à la qualification. Il faudrait également tenir compte du taux de perte.

A ce moment-là, on se retrouve dans un cercle vicieux dont on ne sort pas : si telle formation a mieux réussi que les autres, elle bénéficie peut-être de davantage de moyens. Ce débat n'a pour effet que d'empêcher de réfléchir.

Le vrai débat pour les CPGE ne porte pas sur celui de leur efficacité. Il faut être de mauvaise foi pour dire que ce n'est pas une filière efficace. Le débat porte sur la démocratisation de cette filière.

**M. HETZEL, Président.** - C'est surtout ce qu'il est intéressant d'observer.

Nous n'allons pas nous lancer dans le débat amont sur : « *faut-il les intégrer ou pas ?* ». Si vous examinez le vrai diagnostic, il est intéressant aujourd'hui de constater qu'il a certaines vertus.

En revanche, beaucoup d'analystes aujourd'hui s'accordent à dire qu'il n'est peut-être pas suffisamment démocratisé. Voilà ce qui nous préoccupe essentiellement.

Quel est le point de vue du SNPDEN par rapport à la question de la démocratisation pour laquelle vous avez rappelé que les lignes avaient d'ores et déjà bougé et encore récemment ?

**M. GUITTET.** - Grâce à nous en partie.

**M. LAFAY.** - Voici notre point de vue exprimé de façon brutale : les CPGE dans leur conception devaient contribuer à la démocratisation de l'Enseignement supérieur en conduisant des jeunes d'origine modeste à des positions professionnelles très intéressantes par le biais d'une formation qui fonctionne.

Dans les classes préparatoires nous avons un peu moins de 19 % de conseillers de l'Enseignement supérieur, la moyenne étant de 33 % environ. Ce n'est pas tout à fait négligeable.

Ces filières présentent donc pour un jeune d'origine modeste un intérêt matériel et de formation extraordinaire : avec sa bourse d'Enseignement supérieur, ce jeune finance ses études. Ses problèmes matériels sont résolus. L'Etat investit de façon importante en apportant des formateurs en nombre considérable avec la perspective quasiment certaine à 100 % pour les filières scientifiques d'arriver à un titre d'ingénieur.

Pour ceux qui sont dans ces classes, les 18 % de boursiers en question correspondent à une excellente « affaire ». Le tout est de savoir comment arriver, si c'est la mission de ces classes, à se rapprocher de la moyenne de l'Enseignement supérieur, même si comme toutes les moyennes, celle-ci est à analyser – ici elle est tirée vers le haut par le nombre de boursiers dans les STS puisque ce sont les sections les plus fournies en ce domaine.

Dans les filières universitaires, de l'une à l'autre, les taux de boursiers sont différents. En particulier si ce sont des filières qui tendent à sélectionner en cours de route leurs étudiants, on trouvera moins de boursiers que dans celles où il y en a plus mais qui sont moins intéressantes du point de vue professionnel. Les CPGE sont déjà un compromis.

Comment faire ? Il faut sortir ces dernières, et les lycées, de la situation dans laquelle ils se trouvaient il y a quelques années où ils faisaient de la concurrence sur les « bons étudiants » que l'on veut « attirer chez soi ». Cette pratique de concurrence est malthusienne.

Quand on est dans cette perspective on prend moins d'étudiants, lesquels sont moins nombreux lorsqu'il y a sélection concurrentielle. Il y a quelques années, le nombre d'étudiants en classe préparatoire était en baisse. Il est en hausse de manière concomitante avec la mise en place d'une procédure de recrutement nationale où les établissements ne se présentent plus prioritairement comme étant en concurrence mais comme étant comme un choix offert aux étudiants sans qu'il y ait de stratégie.

Là où auparavant l'étudiant qui se trompait de stratégie n'avait pas de classe préparatoire, il en trouve une maintenant.

Vous aviez trois choix d'établissement et, si vous vous trompiez, vous n'aviez pas de place. Actuellement, vous pouvez choisir par filière six établissements, et 12 vœux sur plusieurs filières. Si vous vous trompez sur les six premiers vœux, cela ne vous enlève aucune chance sur le septième vœu compte tenu du mécanisme de tri informatique.

La filière a offert aux futurs bacheliers un dispositif dans lequel on minimise les effets de connaissance familiale, sociale et de contact, c'est-à-dire que l'établissement où se trouve l'élève n'est plus forcément celui dans lequel il veut aller en classe préparatoire. Ceci a facilité l'orientation des élèves. On a intégré l'information et le recrutement dans ce dispositif particulier.

Cela n'a pas entraîné une hausse du nombre de boursiers puisque, cette année, ceux qui ont postulé comprennent moins de 10 % de boursiers de second degré. Il faut multiplier ce chiffre au moins par deux, voire par trois. Cela signifie quand même que ce système a stabilisé le recrutement. On est sorti de la logique malthusienne et de l'éjection des catégories défavorisées mais on n'a pas progressé notablement.

Peut-être faut-il aller sur une priorité officiellement affichée d'accueil dans les classes préparatoires des futurs boursiers de l'Enseignement supérieur. Ce fut le cas pour les bacheliers technologiques afin qu'ils soient admis dans les STS. Les

proviseurs ont eu des instructions précises et parfois comminatoires : « *Vous devez prendre en priorité les bacheliers technologiques* ». On vient de nous dire que les bacheliers professionnels mention « *très bien* » ou « *bien* » doivent être inscrits dans nos sections de l'Enseignement supérieur, et que les bacheliers généraux qui ont moins vocation à intégrer cet enseignement viennent d'une certaine manière dans un second temps.

On peut ne pas exclure des dispositifs de ce genre pour les classes préparatoires aux grandes écoles, pour prévoir dans la procédure existante, très bien contrôlée et pilotée, qui connaît les candidatures alors qu'avant on ne les connaissait pas, une priorité pour que des candidatures soient privilégiées dans un premier tri informatique.

Plusieurs solutions existent :

- Donner un bonus aux meilleurs élèves de chaque lycée en France, compte tenu de la situation des lycées. Cela aurait un effet redistributif socialement entre les lycées accueillant 78 % d'enfants d'ouvriers ou de chômeurs et ceux accueillant 100 % de cadres supérieurs. Cela aurait ensuite un effet induit sur la composition des lycées. Il faudrait dans quelques années revoir le dispositif.
- Faire de même pour les boursiers de l'Enseignement supérieur en obtenant que les CROUS donnent les résultats début juin. Cette date suffit pour octroyer un bonus sur les classements en classe préparatoire.
- Donner un bonus pour les internats.

Des solutions existent si on veut utiliser les CPGE à cela et je crois que dans l'Enseignement supérieur nous aurions avantage à utiliser nos différentes filières pour ce qu'elles peuvent donner.

Les STS donnent beaucoup et les CPGE pas assez en termes de démocratisation. Quant aux IUT, à mon avis, leur mission a été déviée mais, compte tenu de leur autonomie, je ne sais pas comment faire. L'université et l'Enseignement supérieur non universitaire auraient avantage à être complémentaires comme nous l'avons dit à la CPU l'an dernier. Cela a été écouté avec intérêt mais pas suivi d'effet. Nous pensons pourtant souhaitable que l'Enseignement supérieur soit piloté par des universités qui seraient les chefs de file des formations supérieures à condition que ce rôle ne soit pas compris comme une intégration, en particulier des filières pilotées directement par le ministère, CPGE et STS. Cela n'a pas fonctionné avec les IUT et cela leur a donné de mauvaises habitudes.

Il est de leur intérêt que les filières soient pilotées. Les CPGE et les STS doivent le rester nationalement. Cela n'exclut pas les partenariats avec les universités. Il serait souhaitable que, pour les élèves en Terminale, l'Enseignement supérieur apparaisse comme l'université française dans laquelle il y a des formations diverses rattachées de manière partenariale ou conventionnelle.

**M. HETZEL, Président.**- Comment serait établi ce lien entre l'université et les lycées ?

**M. LAFAY.**- Par exemple, nous sommes en discussion avec le Ministère actuellement pour savoir si, pour la validation et la reconnaissance des études dans les STS et CPGE, il peut y avoir ou il doit y avoir des conventions entre les lycées et les universités.

Selon nous, elles devraient exister comme une obligation pour réfléchir à la manière dont, par exemple, les étudiants des CPGE ou des STS rejoignent les

filières gérées par les universités, donc les licences et les licences professionnelles.

A partir du moment où il doit y avoir ces conventions il faut écrire les formations technologiques supérieures et celles en CPGE de telle manière qu'elles soient cohérentes avec les poursuites d'études proposées et que l'on sorte de la logique de l'équivalence, désastreuse du point de vue de l'information.

Lorsque l'on dit à un élève que si l'on va en CPGE, il est possible d'avoir une équivalence pour rentrer à l'université en licence, c'est incompréhensible pour les fils d'ouvriers mais bien perçu par les fils de cadres supérieurs. Les premiers comprendront si on leur dit qu'une année de classe préparatoire représente 60 ECTS.

Des dispositifs permettent de rejoindre telle licence et on peut l'expliquer à tout le monde.

Cela peut aller assez loin. Cela obligerait peut-être les classes préparatoires et les sections de techniciens supérieurs à s'adapter.

Par exemple, le système d'évaluation dans les classes préparatoires devrait être modifié car on ne peut dire d'un élève qu'il a 60 ECTS et qu'il a 4/20 de moyenne. C'est le cas actuellement. C'est un système illogique.

Je rejoins votre interrogation sur les réorientations semestrielles. Si on construit des parcours, y compris dans les classes post-bac des lycées, on doit déterminer les ECTS acquises en fonction de programmes et de grilles nationales - que nous réclamons sans les obtenir pour le moment. Il faut le faire sans doute semestriellement pour qu'éventuellement on puisse intégrer dans les cursus de STS un semestre d'université avec des ECTS acquises, et réciproquement.

Si vous présentez cela à des bacheliers, ils se posent la question de l'orientation de manière beaucoup plus rationnelle. C'est ce que l'on cherche à obtenir. La question de l'orientation pour un bachelier n'est pas aujourd'hui rationnelle mais pratiquement instantanée.

S'agissant en effet de l'information reçue depuis le collège (nous en avons débattu avec de nombreux partenaires et à plusieurs reprises), si en fin de Terminale, l'élève doit faire un choix qui lui paraît incompréhensible, tout ce qui a été rationalisé avant disparaît illico. Les choix sont « affectifs », occasionnels, mais pas rationnels.

C'est pourquoi nous insistons sur la convergence de l'Enseignement supérieur et sur le fait que, pour nous, toutes les formations devraient être en partenariat et les universités en être chefs de file.

J'ai un exemple à vous donner. Je ne sais pas si vous avez reçu les services d'orientation de l'académie de Nantes.

Le système de recrutement dans les classes préparatoires est un système de candidatures déposées sur Internet au mois de janvier avec des choix d'étudiants qui évoluent en cours de route. Ce système date de 2003.

Il a été étendu dans un premier temps en 2005 à des écoles d'ingénieurs qui recrutent au niveau bac. Quand l'étudiant va sur le portail post-bac, formations sélectives, il trouve les CPGE et des écoles d'ingénieurs que les élèves de Terminale ne connaissent pas.

L'étudiant en fin de Terminale a donc ce choix et l'académie de Nantes l'a étendu cette année sur un dispositif permettant à l'étudiant de trouver l'ensemble des formations supérieures auxquelles il est susceptible de s'inscrire, avec

l'information sur ces formations et en même temps l'inscription de la candidature. Cela vaut pour les classes préparatoires, pour les sections de techniciens supérieurs, les écoles d'ingénieurs et les filières universitaires.

L'une des informations qui nous ont été données est intéressante. Pour que ces filières, et en particulier universitaires, puissent être présentées dans ce type de dispositif, elle ont été amenées à corriger leur offre.

Dans les universités de l'académie de Nantes, certaines spécialités apparaissaient dans des domaines différents, d'où une incompréhension pour les bacheliers. Cela a été modifié pour qu'elles soient cohérentes avec les domaines. Cette année, nous sommes satisfaits : les élèves de Terminale de lycées de l'académie de Nantes ont accès à l'ensemble de l'offre de l'Enseignement supérieur présentée avec une information pour chaque formation. Cela peut être amélioré autant qu'on le veut. Les étudiants étoffent leur candidature, et font figurer, par exemple : « *CPGE, STS et université* ». Ces filières sont ciblées. Ce n'est pas l'université en elle-même mais telle formation en université et telle classe préparatoire ou telle STS.

Jusqu'au mois de juin, en fonction des informations qu'ils reçoivent et sollicitent, il leur est possible de modifier leur vœu. S'ils mettent l'université en premier, il n'y a pas de sélection à l'entrée. Ils s'inscrivent à l'université par ce biais. Celui qui met CPGE peut l'obtenir, mais s'il ne l'obtient pas, il peut aller en filière universitaire. Les étudiants peuvent être amenés à combiner des vœux hiérarchisés où CPGE, université et STS apparaissent à des niveaux divers.

C'est vers cette culture différente qu'il faut aller.

**M. KEIGER.**- Je souhaiterais décrire le processus de préparation à l'université depuis le lycée.

Dès la Première, l'élève se lance dans un processus d'investigation, de recherche sur les matières et sur les universités dans lesquelles il aimerait étudier.

En prenant en compte tout un éventail d'éléments allant du coût des études, peut-être dans une université loin de sa ville, des taux d'échec en première année, le nombre d'années en moyenne nécessaires à l'obtention de la licence, l'élève dans le secondaire avec ses professeurs, les conseillers d'orientation, préparent un dossier dans lequel il choisit cinq universités hiérarchisées dans lesquelles il aimerait étudier.

Ce choix est fait au cours d'une année, après mûre réflexion, avec parfois des visites aux universités pour voir exactement ce qui s'y passe, comment l'enseignement y est dispensé et pour voir l'emplacement physique de l'université.

L'élève prépare un dossier avec les professeurs du secondaire, les conseillers d'orientation et, dans ce dossier, figurent ses notes et une lettre de motivation basée sur le cursus de l'élève, l'appréciation de son proviseur, ses points forts, ses faiblesses peut-être, et une estimation des notes que cet élève aura au bac.

Ce dossier est ensuite transmis à un organisme national qui distribue aux cinq universités retenues. Celles-ci choisissent sur dossier et parfois sur entretien individuel les étudiants qu'elles veulent intégrer. Dans ce système, on retrouve une convergence entre le choix de l'étudiant et le choix de l'université.

Ce système incorpore ce qui serait peut-être difficile dans le système français : la sélection. Pour autant, 42 % de la classe d'âge dans ce système seront casés à l'université. En première année, le taux d'échec est de moins de 6 %. La licence

est obtenue presque majoritairement en trois ans et il y a très peu de réorientations.

Je connais ce système. Il est britannique et ne peut s'exporter facilement en France mais je me demande, en voyant ce processus et en vous entendant, si un équivalent ne pourrait pas incorporer certaines parties pour le système français qui me semble très émietté, très éparpillé, sans un système universel ou national.

**M. LAFAY.**- Ce que vous venez de décrire correspond au processus qui conduit en France au parcours d'un étudiant vers une classe préparatoire, la partie sélective du système.

Ces étudiants construisent, dans le meilleur des cas, un projet parfois très tôt. J'ai entendu un parent d'élève de cours préparatoire dire que son fils irait à Henri IV et suivrait une classe préparatoire.

Pour une partie de la population qui est la mieux informée et socialement la plus favorisée, c'est ainsi que cela fonctionne. L'élève a un projet mûri. Quand il arrive à un moment critique il sélectionne les établissements qui lui conviennent. Il présente les candidatures, les établissements classent les dossiers de candidatures et la procédure informatisée sert à combiner les vœux des élèves et les appréciations des établissements pour que l'élève ait l'affectation rationnellement la plus satisfaisante.

Dans notre système, nous devons combiner des filières sélectives, qui savent comment faire, avec des filières qui ne le savent pas.

Il est évident qu'en France le système est déséquilibré de par son hétérogénéité.

A moins de dire que l'université doit elle aussi entrer dans une logique sélective, donc qu'elle classerait les étudiants dans les filières en fonction de leurs aptitudes, et ceux-ci s'y dirigeraient selon leur réussite - je crois que nous n'en sommes pas là - la question que l'on doit se poser de manière pratique en France est la suivante : comment rationaliser le système pour que, au moins de manière spontanée, puisque l'on ne peut imposer de contrainte, les étudiants se dirigent vers les filières qui leur conviennent le mieux et que ces dernières soient organisées de telle sorte que cela aille dans le sens souhaitable pour l'économie et les étudiants.

Le système en France est, au départ et je crois pour longtemps, hétérogène et mixte. Cela étant, le système anglais du point de vue démocratique peut susciter des critiques. Si nous nous posons en termes de démocratisation de l'Enseignement supérieur et de renouvellement de l'encadrement du point de vue social, nous n'avons pas la clef avec ce système entièrement sélectif.

**Mme HOLDER.**- J'écoute, étant complètement extérieur au monde universitaire, la description de M. Keiger et la vôtre. Vous dites que le moindre prospectus arrivant dans la boîte aux lettres d'un lycéen peut influencer le reste de sa vie. Cela manque d'humanité.

Pour ces jeunes qui sont « *largués* », puisque dans les systèmes sélectifs ce sont les parents qui décident...

**M. LAFAY.**- ... Sauf pour les STS.

**Mme HOLDER.**- Des entretiens annuels avec eux ne pourraient-ils pas être envisagés pour qu'il y ait une sensation d'humanité, qu'ils rencontrent des personnes qui les conseillent et leur disent que ce n'est pas là qu'ils doivent aller mais ailleurs.

**Mme BOUYGARD.**- Vous avez critiqué d'une certaine manière, tout en disant que leur travail n'était pas simple, les conseillers d'orientation psychologues. Vous avez dit qu'il faudrait revoir la façon dont se conçoit l'orientation.

Vous avez parlé de service public d'orientation et du rôle des Conseils régionaux. En tant que responsable de lycée, dans un système qui irait vers des contacts humains, pas simplement la mise à disposition de site Internet, mais d'accompagnement des jeunes en collège, en lycée pour préparer leur choix, comment voyez-vous votre rôle ?

**M. TOURNIER.**- Le problème sur l'orientation post-bac est le suivant : nous nous trouvons dans un faux état centralisé. En réalité, il y a un moment où un pilotage national s'impose sur un certain nombre de régulations. Comme cela n'a pas lieu, c'est le règne de la liberté totale, de choix et de comportements des élèves et des universités et, pour une part aussi des classes préparatoires et des STS, même si là les outils de contrôle sont plus marqués.

Aujourd'hui, bien que l'élève devenant rare, il y a toujours une offre plus grande d'Enseignement supérieur alors qu'il n'y a pas plus de bacheliers. La compétition pour ces derniers croît alors qu'un certain nombre de financements est lié au nombre de personnes présentes, d'où une logique marchande, à part que, comme vous le dites, ce système n'améliore pas la qualité de l'offre en soi. On est surtout dans de la promotion. Il suffit d'aller dans n'importe quel salon de l'Enseignement supérieur pour voir que l'on n'y explique rien. On cherche à séduire et à vendre ces formations. C'est aussi le cas des lycées publics parfois car on a été mis dans cette logique. Il n'y a pas véritablement d'autres positionnements que d'attirer à soi, non seulement assez d'élèves, mais les meilleurs.

Comme le disait M. Lafay, il en résulte qu'il n'y a pas plus de meilleurs élèves alors que notre pays, au regard des comparaisons internationales, n'a que 7 % des meilleurs élèves contre 10 à 15 % pour les autres pays. Notre vivier est insuffisant. Cela n'augmente pas le nombre et induit des comportements malthusiens. C'est comme si les hôpitaux et les cliniques étaient à la recherche des malades les moins malades pour améliorer leurs performances, les plus malades allant au plus loin et où il reste de la place.

Nous attirons depuis longtemps l'attention sur les effets pervers et absurdes de ce type de fonctionnement. Le SNPDEN a oeuvré pour la mise en place des recrutements actuels des CPGE dont on voit qu'ils donnent de meilleurs résultats. Il n'y a pas de très bons candidats pas pris car, ayant commis des erreurs de stratégie ou appartenant à des milieux sociaux ne leur permettant pas de tout décrypter, ni de classes relativement vides, vu ce qu'elles coûtent à la collectivité, les taux de satisfaction et de remplissage ont augmenté.

**M. GUITTET.**- Les trois quarts des élèves sont pris.

**M. TOURNIER.**- Ce n'est pas si sélectif que cela. Cela l'est encore mais pas au niveau auquel l'imaginent les lycéens puisque beaucoup, notamment parmi les milieux défavorisés, ne postulent pas, pensant que ce n'est pas pour eux ou trop sélectif.

A propos du conseil individuel, oui c'est ce que tout le monde dit, mais qui conseille ? Si on veut se lancer dans du conseil, donc en prodiguer de bons, il faut des personnes capables.

C'est ce qu'indiquait M. Lafay : tout le monde est capable d'expliquer ce qu'est une licence, une CPGE, STS, etc., mais quand il s'agit de s'y retrouver parmi

quelques dizaines de milliers de formations supérieures différentes, l'ensemble de l'offre...

**M. GUITTET.**- 28 000.

**M. TOURNIER.**- Parmi 28 000 formations supérieures différentes, le conseil individuel pose le problème du bon conseil. Le conseil donné pèsera. Les professeurs principaux en donnent à leurs élèves.

Tout le monde dit que l'orientation est une priorité mais on voit que ce n'est pas vrai. Si c'était le cas, d'autres efforts auraient été fournis sur la question puisque, aujourd'hui, les conseillers d'orientation ne sont pas en mesure matériellement de voir tous les élèves dans l'établissement. Cela n'existe pas. Ils interviennent au mieux dans une classe de 30 élèves dont ils en voient quelques-uns.

Il est vrai qu'une grande partie du conseil est dispensée par des professeurs dans un échange individuel avec les élèves. Il porte sur des formations académiques classiques qui sont celles que connaissent les professeurs.

**Mme BOUYGARD.**- Vous êtes chef d'établissement. Vous nous faites un exposé qui, personnellement, qui m'a beaucoup intéressée car je le trouve différent. C'est un autre angle d'attaque que vous avez par rapport à d'autres auditions, et vous mettez notamment l'accent sur les inégalités sociales. Votre propos est là.

Vous dites : selon que l'on soit dans un milieu bien informé, on sait s'orienter autrement ou l'on ne sait pas, et c'est un gâchis pour l'intérêt général.

Vous disiez également à l'instant : l'information et l'orientation sont un noeud central. Vous dites aussi que l'on n'est pas en capacité de le faire totalement au sein du lycée. Il m'a semblé que vous pointiez deux éléments d'incapacité : le nombre de conseillers au regard des besoins qui peut être aussi un élément qualitatif : la capacité à connaître l'offre (cela renvoie au nombre de certifications trop important), mais aussi le dispositif en dehors du système de formation initiale. Vous avez parlé de la VAE, des bilans de compétences et ce que l'on peut faire en formation continue.

Pensez-vous que l'information et l'orientation des élèves en collège et lycée doivent être strictement l'affaire du lycée ou du collège, ou faut-il imaginer d'autres formes d'organisation associant d'autres acteurs ?

**M. LAFAY.**- L'information pour les élèves est la même que pour vous ; vous n'avez sans doute pas qu'une seule source d'information.

**Mme BOUYGARD.**- Je me débrouille.

**Mme HOLDER.**- Leur maturité n'est peut-être pas identique à la nôtre.

**M. LAFAY.**- L'information sur l'orientation va passer, et ce par des sources multiples : par la presse qui ne donne pas toujours de bons conseils, par les professeurs, les proviseurs, les conseillers d'orientation, qui ne donnent pas toujours non plus le « bon conseil » et par des circuits hasardeux qui ne sont pas forcément efficaces.

Au moment où l'étudiant va faire son choix final, il réalisera une synthèse en fonction des éléments d'information et des méthodes obtenues auparavant pour construire son projet. Quel type d'aide lui apporter pour que ce choix soit fait de la manière la plus pertinente ?

Les professeurs principaux ont un rôle majeur vis-à-vis de cette formation, inscrit dans leur mission, car ce sont eux qui influencent le plus le choix de l'élève.

Des études ont été réalisées. En particulier en termes de recrutement des classes préparatoires, elles montrent que le choix déterminant, essentiellement pour les jeunes dont les parents ne sont pas informés du système, émane du professeur principal beaucoup plus que du conseiller d'orientation. Ce dernier ne verra pas l'élève tous les jours, contrairement à un professeur d'une discipline importante, et il a en plus le prestige.

Nous souhaiterions que les conseillers d'orientation soient plus rattachés aux établissements.

**Mme BOUYGARD.**- Qui les manage ? Vous avez dit qu'ils n'avaient pas de plan d'action.

**M. LAFAY.**- Ils dépendent des centres d'information et d'orientation et du directeur du CIO et non pas du chef d'établissement. Théoriquement, ils interviennent dans le projet d'établissement mais rien ne les y oblige. Ils collaborent dans plusieurs établissements.

**M. GUITTET.**- Collèges et lycées.

**M. LAFAY.**- N'attendez pas d'eux qu'ils puissent avoir vis-à-vis de l'élève individuellement un encadrement suffisant.

Comment peuvent-ils intervenir de la manière la plus pertinente ? J'en viens à ce que je disais. Il faut au préalable que l'institution soit capable d'offrir quelque chose de suffisamment accessible et lisible pour que les conseillers d'orientation et professeurs principaux puissent intervenir efficacement en direction de leurs élèves.

Sinon, on entend des procès d'intention de toutes sortes. Les universitaires diront que les professeurs de Terminale incitent les bons élèves à aller dans les classes préparatoires parce que l'on y travaille, et pas dans les universités où l'on ne travaille pas.

Les proviseurs ayant des classes préparatoires vous diront que le message donné par les professeurs principaux à leurs élèves est désastreux parce qu'ils présentent les classes préparatoires comme un bain et que les étudiants n'y viennent pas.

Chacun dans sa formation particulière reproche aux conseillers des élèves de mal le faire.

Il faut nécessairement que ce que l'on a présenté soit présentable et j'insiste. On peut définir à partir de là le rôle respectif des professeurs principaux et des proviseurs. Ils ne vont pas conseiller les élèves individuellement.

Il faut organiser la manière dont l'information est diffusée à l'intérieur de l'établissement et dont l'accès à l'information est permis aux élèves de manière à accéder au système de candidature par Internet. Les conseillers d'orientation psychologues vont jouer leur rôle.

**Mme BOUYGARD.**- Je suis déçue par votre réponse.

Ce que vous dites me paraît très pertinent : celui qui a le contact au quotidien avec l'élève, c'est son professeur. On sait bien, par expérience, que si l'on fait confiance à son enseignant, sa parole a du poids.

Il nous semble que le professeur principal, dans le meilleur des cas et sous la réserve très forte que vous venez d'évoquer, c'est-à-dire la lisibilité du système pour lui-même -point qui n'est pas acquis- est en capacité d'informer sur les

formations. Vous venez de dire qu'il peut y avoir des procès d'intention, chacun pensant que l'information n'est pas neutre.

Il me semble que les jeunes réfléchissent en termes de métier.

**M. GUITTET.**- Ce n'est pas informer mais donner des bonnes grilles de lecture.

**Mme BOUYGARD.**- Tout à fait et sur la formation.

Il me semble qu'un élève, un adolescent a envie à la fois d'avoir des idées de métier possible et des voies pour l'atteindre, avec différents types de formations, de passerelles, etc.

Je disais en plaisantant que j'étais déçue car je ne sais pas si on peut attendre d'un professeur principal d'être à la fois en capacité d'informer sur les formations, sur les filières déjà compliquées et sur les métiers.

Vous avez vous-même cité les termes « *service public d'orientation* ». Je me demandais concrètement, si l'un des éléments primordiaux est le professeur principal, quels étaient les autres ?

**M. TOURNIER.**- Le rôle du professeur principal n'est pas d'informer. Matériellement, il sera dans l'incapacité de le faire sur les métiers comme sur les formations car il ne sait pas tout.

En revanche, il peut aider le jeune à se projeter dans l'avenir. Le problème dans une telle masse d'informations est le suivant : on ne trouve que ce que l'on cherche. Il ne faut pas avoir en tête un immense rayon avec de grandes têtes de gondole dans lesquelles on ira chercher la formation correspondant exactement à ce que l'on attend. Cela ne peut pas fonctionner.

On peut se projeter dans l'avenir, se dire : « *Je voudrais travailler comme...* » Pour faire cela, le professeur peut aider le jeune : « *Est-ce vraiment cela que tu veux faire ?* » et avoir ce type d'échange. Le jeune peut être aidé pour aller « à la pêche » aux informations. Beaucoup de jeunes ne savent pas ce qu'ils cherchent. Ils prennent la première information leur semblant correspondre, leur paraissant séduisante, mais cela peut fonctionner. Je ne dis pas cela de manière méprisante. Toutes les formations supérieures ne débouchent pas sur un échec. La majorité des personnes trouve ce qu'elle cherche.

Il faut aider les jeunes à se projeter dans l'avenir et, une fois qu'ils savent ce qu'ils cherchent, ils trouvent.

Cela met en place un autre aspect. A Nantes, cela a été fait. La définition aujourd'hui du rôle de l'Etat est d'être le régulateur. Un jeune doit chercher dans des multitudes de sites, de brochures, des formations, à des dates butoirs de dépôt de candidature qui varient de manière incroyable, des procédures qui n'ont rien à voir les unes avec les autres.

Il ne faut pas oublier cet aspect de dispersion de l'information. Il est indispensable d'harmoniser les dates butoirs. Ce sont des éléments qui peuvent paraître absurdes mais pour lesquels des progrès pourraient être accomplis.

Si on insiste sur le fait que le professeur principal aide le jeune à se projeter dans l'avenir -et c'est ce qui compte-, se pose le problème de quand le faire. Il ne faut pas éluder les questions car considérées secondaires.

A un moment donné, une autorité publique doit réguler l'offre et non pas le contenu mais sa présentation. Cela peut paraître secondaire ou comme un obstacle. Cela amène à ce que l'on vit actuellement : une débauche d'informations qui fait que le jeune ne se projette pas vraiment. Il est « à la

pêche » et stressé, craignant toujours de s'être trompé comme on lui répète de faire attention au grand nombre d'échecs. On en rajoute une couche dans l'inquiétude sur le bon et le mauvais choix.

Il y a une part de responsabilité individuelle chez un jeune à un moment donné. Le tout est de l'accompagner pour qu'il ne se trompe pas car il ne savait pas. Cela n'empêchera pas que nombreux seront ceux qui se précipiteront en psycho, en STAPS, etc. Ils le feront en connaissance de cause.

**M. HETZEL, Président.**- Je voudrais que l'on rentre dans la « *boîte noire* ». En tant que chef d'établissement, vous êtes à la fois responsable administratif mais vous avez aussi un point de vue pédagogique.

On souhaite l'orientation. En fait, elle se base sur un certain nombre d'informations. Vous avez très judicieusement indiqué les limites de ce système d'information.

Si je revêts ma casquette de chercheur, et d'après ce que je sais sur les processus de choix, on peut dire que plus on est sûr des éléments multicritères, mieux le choix sera intéressant et, en tout cas, objectif.

A votre avis, comment peut-on arriver à une amélioration du système quant à l'éducation au choix ?

On butte sur le fait qu'il ne faut pas prendre les questions d'information et d'orientation comme étant statiques, mais les envisager comme dynamiques. C'est un processus. Comment faire pour améliorer le fait que l'acteur, l'élève, le jeune, soit de plus en plus acteur lui-même de sa propre orientation ?

Je pense que l'un des éléments à creuser est cette question d'éducation au choix. Comment, à votre avis, parvenir à améliorer le système d'éducation au choix et faire en sorte qu'il y ait une véritable éducation ? A qui le confier ?

**M. GUITTET.**- Notre intervention sur les professeurs principaux me paraît importante. Ce sont eux qui sont reconnus par les élèves et qui peuvent donner, -au-delà de l'éducation sur les métiers et du projet pour l'avenir- des grilles de lecture.

Le service public doit trouver toute sa place car, aujourd'hui, on est dans un système de concurrence totale dominé par deux grandes forces qui interviennent dans le champ de l'orientation « *Studyrama* » et « *l'Etudiant* ». L'organisation des salons dans le cadre de cette concurrence ne permet pas aux jeunes d'obtenir des éléments clairs et évidents pour choisir.

L'essentiel est donc de s'appuyer sur les professeurs principaux car ce sont eux qui sont les principaux prescripteurs d'orientation.

**Mme HOLDER.**- Dans les salons d'orientation, une composante est très importante : l'explication aux jeunes de ce qu'est un emploi réel. Peut-être que le professeur principal n'a pas l'ouverture au monde de l'entreprise que l'on peut avoir dans des salons. C'est tout aussi important.

**M. LAFAY.**- Ce que disait le Président de la Commission est très exact : on cherche peut-être trop à imaginer un processus où l'élève de Terminale obtiendrait de la part de l'institution le bon conseil. C'est impossible.

Dans les classes préparatoires où le dispositif de recrutement est visible, on voit comment l'étudiant construit son choix de manière totalement complexe et change d'avis à plusieurs reprises jusqu'au dernier moment et parfois cherche à changer d'avis après le moment.

Ce choix est produit par un certain nombre d'influences comme la connaissance des métiers, mais ce n'est pas la seule car c'est une minorité d'étudiants qui se détermine en fonction d'un choix de métier. Par exemple, pour les métiers d'ingénieurs on a besoin de beaucoup de monde. Or, si un métier n'est pas visible, c'est bien celui-là.

Nous avons certainement dans notre institution à améliorer un certain nombre d'informations, en particulier sur les métiers, je suis d'accord. Ce n'est pas le professeur principal qui va intervenir sur un métier, mais sur l'accompagnement pédagogique et la projection de l'élève dans un avenir qu'il estime plus ou moins éloigné en termes d'études, avec des grilles de lecture.

Sinon, vers quoi s'orienteront des lycéens qui veulent faire de la communication, par exemple ? Des IUT proposent des formations sur la communication, et des BTS. Or, beaucoup de métiers de ce domaine passent par les grandes écoles et les formations universitaires. Le « choix de métier » ne donne donc pas la clé.

Une fois que l'on a déterminé un secteur dans lequel intervenir et une idée vague du métier, rien n'est résolu. On a éliminé des choses que l'on ne veut pas. On voit vers quoi on veut aller et le choix reste à faire. Celui qui veut faire de la communication et dont les parents sont chefs de produits chez France Télécom, il fera soit une école d'ingénieurs, soit une école de commerce dans laquelle on lui fera savoir que dans les classes préparatoires on ne fait pas d'études commerciales, mais des mathématiques, de la culture générale et des langues.

Le système est complexe. Il faut que le jeune trouve tout au long de sa scolarité si possible, mais au moins au moment où il va choisir, un environnement humain qui fasse qu'il s'oriente dans ce système et qu'on lui donne par ailleurs des moyens techniques pour que ce ne soit pas trop compliqué.

Ce serait une erreur de se dire, comme on l'a peut-être pensé trop longtemps, que le jeune se construirait un projet rationnel et se dise, arrivé en Terminale : « *Puisque j'ai ce projet rationnel, voilà ma formation* ». Dans la « *boîte noire* », il y a des aspects plus compliqués. L'accompagnement est une notion importante en termes pédagogiques.

**M. BAUSSARD.**- En même temps, le terme « *choix* » fait réfléchir. Je pense que, dans nombre de cas, il n'y a pas de choix. Un élève qui prépare un bac professionnel et qui veut devenir médecin n'a pas le choix. Le terme est valable quand on est dans l'univers des possibles, mais pas valable pour tout.

Dans l'absolu, ils savent que cela fait partie des délits d'initiés et des informations de proximité qu'il faudrait donner à chacun. Ceux qui vont réussir des études de médecine sont ceux qui ont un bac avec mention « *bien* » ou « *très bien* », avec un niveau de probabilité, si la mention est « *très bien* », de 50 %.

Pour les CPGE dont on parle, les mentions « *très bien* » vont aller dans certaines classes et ensuite dans certaines grandes écoles. Pour les autres, l'accès aux très grandes écoles sera beaucoup plus difficile qu'on ne l'imagine, sauf cas particulier d'un élève qui se serait révélé tardivement.

A propos du choix, le problème n'est pas formulé correctement.

**Mme HOLDER.**- Ce sont les élites mais pour la masse des autres ?

**M. BAUSSARD.**- Il s'agit de se repérer dans l'univers des possibles. Quand on a des problèmes démentiels, en termes de nombre, on procède à une réduction du projet. Sinon on n'arrive plus à le traiter. Si vous avez à mettre en face de 7 000 professions 6 000 modes d'accès, effectivement, la tête commence à

exploser dans la mesure où un individu moyen arrive à cerner un problème à trois dimensions ; au-delà, cela devient compliqué.

Cette éducation au dialogue, à la maîtrise de l'information, est-elle transmise de manière que le message puisse être perçu ? Si on dit à quelqu'un qui peut être ébéniste que 6 000 lieux en France l'y prépareront selon je ne sais combien de niveau de reconnaissance, en termes de niveau de reconnaissance cela peut être compris du CAP au BTS, mais en termes de lieu il faut hiérarchiser car 6 000 sont impossibles.

**M. TOURNIER.**- Sur l'éducation au choix mais aussi à l'information sur les métiers, ce qui est fait dans les collèges et les lycées n'est pas négligeable. Ce n'est pas principalement tourné vers des élèves qui vont avoir des mentions « *bien* » ou « *très bien* » au bac. Comme logique dans les collèges, on se préoccupe surtout des élèves qui rencontrent les plus grandes difficultés et dont l'accès au métier est le plus proche potentiellement.

L'information aux métiers est diffusée lors des découvertes professionnelles en collège, sur des métiers plus immédiats et plus faciles à repérer pour les jeunes (boulangier, électricien, etc.)

Il n'y a pas de vraies formations sur les métiers auxquels on accède avec bac +3 ou bac+5. Il est logique que ce ne soit pas le centre de gravité de la préoccupation dans les lycées. On se préoccupe plus de conseiller ceux susceptibles d'arrêter rapidement.

Par ailleurs, on a quelques difficultés à parler des métiers, arrivé à un certain niveau de formation. Ce sont des métiers très difficiles.

Autant les jeunes savent ce qu'est un médecin, suffisamment pour qu'il n'y ait pas beaucoup de bacs professionnels qui tentent médecine. Médecin, professeur, chercheur : qu'est-ce que cela couvre ? Les jeunes le savent mais, un métier de consultant, ils ne savent pas quand ils sont en Terminale.

Est-ce vraiment le problème ? Je l'ai dit lors de la dernière audition à laquelle j'ai assisté : quand j'étais en Terminale, je n'ai jamais imaginé être proviseur. Je n'ai pas construit un projet professionnel avec cet objectif. J'ai fait d'autres choix qui l'un après l'autre m'ont amené à un métier. Dès l'instant où on arrive à un certain niveau de formation, on procède ainsi.

Le problème se pose sur le contenu de la formation, où elle mène, où elle ne mène pas, et ses limites.

**M. GUITTET.**- Par exemple, les élèves veulent suivre un STS banque alors qu'ils pourraient faire MUC ou NRC qui leur permettraient sûrement des reconversions plus faciles. Ils choisissent STS banque parce que cela paraît être plus proche et plus concret.

Certains n'imaginent pas ce qu'est un BTS tourisme. Ils ont l'impression qu'ils vont aller immédiatement à l'étranger. Nous tentons d'essayer d'apporter des explications, de susciter et de faire comprendre le type de formation. On essaie de faire au mieux sans toujours réussir.

**M. TOURNIER.**- Les formations ont des noms de leurre car il faut séduire pour attirer, idem pour la rénovation des séries STG aux lycées. Je doute que l'on confie la gestion des ressources humaines à un bachelier. Des noms sont extrêmement séduisants, les élèves croient qu'ils mènent aux métiers correspondants, mais c'est faux. « *Banque* » ne mène qu'à une partie très réduite de la banque.

**M. GUITTET.** - Le « back office » souvent.

**Mme HOLDER.** - Ce sont des guichetiers.

**M. TOURNIER.** - Le travail est de traduire dans un langage accessible des noms qui souvent trompent les étudiants.

**M. KEIGER.** - Chez nous, on dit aux lycéens et ensuite à ceux qui font leur entrée à l'université en premier lieu, de ne pas penser à un métier et de ne pas faire de choix en fonction du métier car ils changeront trois ou quatre fois d'idée.

Comme vous l'avez si bien dit, la nature des métiers change de plus en plus rapidement. On ne peut pas vraiment savoir exactement en quoi cela consiste.

Qu'est-ce que vous voyez comme solution à tout cela ? Evidemment, le lycéen sera obligé de faire un choix comme il l'a fait pour son portable ou autres. Ils sont en général assez bons à discerner, ce qui est important pour eux si on leur donne l'information.

N'y a-t-il pas moyen pour responsabiliser encore plus les universités et les élèves qui vont faire ce choix, de leur montrer que s'ils veulent faire psychologie le taux d'échecs en première année est de 50 à 60 % et que ce n'est peut-être pas la bonne direction avec telles notes sur le cursus jusqu'à maintenant ? C'est ce que nous faisons chez nous, certes, au travers de la sélection.

**M. TOURNIER.** - A la plupart des lycéens qui choisissent STAPS ou psychologie, cela leur est dit et répété, mais aussi médecine. Ils le savent.

La plupart font ce choix en connaissance de cause. Ils savent que leur chance est faible. Ce n'est cependant pas de ce point de vue qu'ils se placent. Ils se disent que s'ils ne tentent pas leur chance, ils ne pourront jamais la tenter.

Avant que la porte ne se referme, ils veulent être sûrs qu'elle se ferme plutôt que de renoncer à la passer. Vous pouvez expliquer à un jeune dont le rêve est d'exercer un métier dans le domaine du sport qu'il n'aura aucune chance, il répondra toujours : *« Peut-être mais je vais tenter ma chance. Si je ne le fais pas maintenant, je ne le ferai jamais et, si cela rate, je ferai autre chose »*. Le souci de notre système est que si cela rate, *« l'autre chose »* pose problème.

Cela rejoint l'aspect du retour. A la limite, pourquoi pas. Quelqu'un qui a suivi un an de psychologie a appris, ses connaissances l'ont enrichi mais on est incapable de le mesurer et de le réinvestir.

Il le peut en tant qu'individu mais, dans son parcours scolaire, on ne sait pas faire. Le problème se situe plus à ce niveau.

**M. GUITTET.** - Une partie repart vers d'autres voies. Les titulaires de bac STG ou STI qui veulent quitter cette voie pour aller vers l'université, pour faire psychologie ou STAPS, échouent souvent et parfois reviennent en partie vers leur formation initiale par des contrats de professionnalisation ou des formations initiales. Il n'y a pas une perte totale aussi importante qu'on le dit, même si elle est élevée.

**M. KEIGER.** - Que voyez-vous comme solution ?

**M. TOURNIER.** - Dès l'instant où le phénomène des libertés...

**Mme BOUYGARD.** - Il y a une petite contradiction dans ce que vous dites. Vous dites à la fois que les jeunes -j'espère les moins jeunes aussi- veulent tenter leur chance jusqu'au bout et se disent : *« Si j'ai une chance sur 1 000 pourquoi, je n'essaierais pas de la saisir ? »* Je l'entends.

Vous avez dit dans votre exposé que l'offre et la concurrence avec l'offre structuraient. L'un de vos propos est en contradiction : c'est la liberté du jeune qui le guide. Vous indiquiez que l'information était assez opaque. Il y a 28 000 certifications, c'est l'offre qui, en concurrence, y compris au sein de l'offre publique, mais aussi dans le lycée, sera très prégnante dans l'information. Vous avez même dit que l'on donne des titres au diplôme car on cherche à être attirant : BTS Ressources humaines, tourisme...

Il est contradictoire de parler du jeune et de sa liberté -qui tente sa chance- et nous décrire un système dans lequel il n'y a pas de liberté.

**M. GUITTET.**- On n'a pas dit qu'on laissait faire mais on est dans un système de liberté.

**Mme BOUYGARD.**- Il n'y a pas de liberté, on est guidé par des éléments dont on n'a pas conscience.

**M. LAFAY.**- La liberté s'exerce au sein d'un système. Quand le système est opaque, complexe et qu'il est faussé, la liberté ne trouve pas un exercice satisfaisant.

C'est pourquoi nous insistons lourdement sur la manière dont la puissance publique (et c'est une obligation inscrite dans le Code de l'éducation) est censée garantir la cohérence du système d'Enseignement supérieur. C'est dans le Code de l'éducation, mais on ne peut pas dire qu'elle le fasse. On ne peut pas demander aux élèves d'exercer leur liberté, sans plus, ou plutôt on peut leur dire de le faire mais si c'est fait dans de telles conditions que sont favorisés ceux qui par ailleurs sont soutenus par leur environnement familial et social, ce n'est pas satisfaisant.

On peut dire tout ce que l'on veut et on dira beaucoup de choses, même exactes, sans effet pratique, si la puissance publique ne fait pas en sorte que l'offre d'Enseignement supérieur présentée aux élèves soit plus lisible... Pour cela, il faut que l'Enseignement supérieur soit plus cohérent. L'exercice de la liberté par les élèves se trouvera sinon dans une impasse...

Par ailleurs, je ne suis pas certain que l'on ait raison de vouloir d'abord chercher le moyen d'empêcher les bacheliers professionnels et technologiques d'aller là « où ils veulent ». Comment faire plutôt pour que ceux des bacheliers généraux qui ont des chances de réussite mais qui, socialement, n'y sont pas poussés, au lieu d'aller dans les IUT ou pour partie dans les STS, suivent des formations générales, sélectives ou pas ? La question est là et non du côté des élèves qui vont « là où ils ne devraient pas aller », car pas assez compétents pour réussir : celle d'élèves qui vont là où ils vont certainement réussir, prendre des places qui auraient été plus utiles à d'autres, mais auxquelles ils pourraient renoncer si les autres formations leur étaient plus facilement présentées.

Le fond du problème, j'insiste, porte sur la structuration de l'Enseignement supérieur, la cohérence et l'apprentissage des établissements au partenariat. Les lycées actuellement ayant des classes préparatoires ne sont plus aujourd'hui dans les situations de concurrence sauvage qu'ils connaissaient il y a cinq ans. La puissance publique en a décidé en mettant en place un système qui ôte tout intérêt à cette concurrence sauvage. Avant, il y avait des préinscriptions dans les classes préparatoires. Ce n'était écrit nulle part. Ce n'était pas officiel. C'était même interdit théoriquement mais tout le monde le faisait. Du mois de janvier au mois de mars les lycées procédaient à ces préinscriptions et les dossiers arrivaient ; ce n'était répertorié nulle part.

La puissance publique a dit que cela nuisait à tout le monde et on ne l'a plus fait. Actuellement, quand les établissements étudient les dossiers, ils ne savent pas si les candidats les ont classés en première, deuxième, troisième ou dixième place. On élimine une série de biais. Ce fut une décision politique. Il y a des décisions politiques à prendre pour que l'offre d'Enseignement supérieur soit régulée. A partir de là, la liberté de l'élève s'exercera dans de meilleures conditions, et ceux qui pourront les aider dans les établissements (Professeurs, psychologues et chefs d'établissement) le feront plus efficacement.

**M. GUITTET.**- C'est plus lisible pour eux.

**M. HETZEL, Président.**- Vous avez évoqué la place que peuvent prendre les collectivités territoriales et vous avez parlé des régions. En même temps, vous indiquiez que les conseillers d'orientation psychologues devraient être affectés aux établissements.

Il y a une autre thèse selon laquelle ils seraient éventuellement considérés dans un autre dispositif.

**M. GUITTET.**- Joker !

**M. BAUSSARD.**- On revient sur l'immobilité de notre société. Des analystes démontrent que la France n'est pas si immobile, mais des aspects sont difficiles et, dans vos suggestions, vous utilisez plus les termes « *convergence* » que d'autres assez difficiles, comme l'intégration des CPGE dans les grandes écoles, chef de file et non pas puissance intégrante, car il est compliqué d'imaginer que la France évolue comme l'ensemble des pays développées dans lesquels l'université occupe une position centrale. Les problèmes sont les mêmes avec les organismes de recherche.

Vous réclamez l'intervention de la puissance publique pour garantir la cohérence. Cela revient à la question de M. Keiger : que doit faire la puissance publique pour garantir la cohérence ?

Vous parlez des vrais problèmes ; je l'ai vécu en tant que Président de l'OREP dans le Nord Pas-de-Calais : comment orienter les bacs généraux vers de longues formations ? Des études prouvent que la probabilité pour des bacs généraux de suivre certains BTS, puis de réussir des formations, devient quasi nulle.

Pour les mêmes bacs généraux et catégories professionnelles, selon qu'ils commencent en DEUG ou en BTS, leur avenir était différent et c'était fondamentalement injuste. Comment la puissance publique peut-elle jouer ?

**M. GUITTET.**- Nous évoquons la convergence dans un cadre universitaire général où une partie se ferait dans les lycées par la convergence dans le cadre du LMD.

Je pense que l'on peut avancer sur ces questions très profondément. Il faut que les jeunes, en sortant du lycée, puissent se repérer dans ce système. Cela leur sera plus facile s'ils savent, alors qu'ils sont élèves de STS, qu'ils sont dans un LMD, et qu'ils pourront se diriger vers des licences professionnelles, ou les pour les étudiants de CPGE, notamment pour ceux qui ne sont pas en CPGE scientifique, qu'ils pourront naturellement poursuivre vers des voies universitaires. Cette convergence est possible et il y a un choix de la puissance publique.

**M. LAFAY.**- On a des outils européens depuis quelques années qui vont dans le sens de ces convergences. Nous affirmons depuis plusieurs années que la puissance publique ne les utilise pas dans le sens où ils devraient l'être.

**M. BAUSSARD.**- A quoi pensez-vous ?

**M. LAFAY.**- Il est proposé, en dehors de l'architecture des diplômes LMD, le système des ECTS et des suppléments de diplôme.

L'ensemble des formations d'Enseignement supérieur est amené à rentrer dans ce système en France. Or, le fait que nous soulignons est que les universités sont rentrées les unes après les autres dans le LMD, à partir de l'autonomie qui leur est attribuée et que le Ministère, qui avait les plus grandes facilités de le faire pour les STS et CPGE, n'y est pas encore.

La puissance publique est en retard sur les universités autonomes dans l'application du système LMD. Les sections de techniciens supérieurs et les CPGE, sans parler des formations non universitaires, ne sont pas définies en termes d'ECTS quant à leur rattachement aux formations de licence, sauf par le biais des grandes écoles pour les classes préparatoires et par un arrêté disant que les universités peuvent aménager des parcours favorisant l'entrée dans les parcours de licence, etc. Quant aux suppléments au diplôme, on les attend toujours.

Le Ministère a établi des programmes pour toutes les sections supérieures avec des maquettes pédagogiques élaborées en relation avec les professions. Les programmes des classes préparatoires sont nationaux et rien n'a été fait pour les rendre lisibles en termes de supplément au diplôme. Allez expliquer aux Américains ou aux Anglais ce qu'a fait l'étudiant en France qui a suivi des études en STS ou en CPGE. C'est impossible puisque l'on n'a pas les outils. C'est le rôle de la puissance publique de le faire puisqu'elle fait les programmes.

C'est à partir de là seulement que l'on peut se poser la question de la convergence des formations. Si on n'a pas de grille de lecture commune pour l'ensemble des formations, comment voulez-vous qu'elles convergent ?

Je me rappelle avoir lu un rapport à propos de l'application du système LMD en Europe indiquant un risque de divergence des systèmes et non pas de convergence si on n'utilisait pas ces trois éléments donnés : LMD, ECTS et suppléments de diplôme. En France, on est plus dans la divergence que dans la convergence actuellement, ce qui ne facilite pas l'orientation.

**Mme BOUYGARD.**- De la part de quelqu'un extérieur au ministère de l'Éducation nationale : ce n'est pas fait par incurie administrative, ou y a-t-il des raisons de fond ?

**M. GUITTET.**- Des pressions diverses.

**M. LAFAY.**- Des raisons institutionnelles : ce n'est pas la culture de l'Éducation Nationale ni celle des universités, d'aller dans la convergence et, comme pour les conseillers d'orientation, il faut sortir d'une culture professionnelle pour arriver à aller au-delà.

**M. GUITTET.** Le Ministère n'a pas saisi l'opportunité de faciliter des convergences avec la CPU, le SNPDEN, le SNES, des organisations impliquées, pourtant très différentes dans le système, des organisations de spécialistes. On aurait pu faciliter cette convergence il y a un an. Nous sommes dans une période où tout est plus difficile et plus complexe pour diverses raisons : du CPE, l'attente des résultats de cette commission, et la surmédiation du coût des CPGE. C'est compliqué. On a perdu du temps, ce qui ne simplifie pas la situation.

**M. HETZEL, Président.**- Merci pour cet échange. Si vous souhaitez par la suite apporter d'autres éléments au débat, puisque nous poursuivons jusqu'à l'automne, n'hésitez pas à le faire.

La partie retranscrite vous sera transmise pour modifications avant qu'elle ne soit mise en ligne.

**M. GUITTET.** - Merci à vous de nous avoir reçus.

***La séance est levée à 11 h 02.***